

**Réunion du Conseil Municipal
du 16 janvier 2012**

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 janvier 2012 à 20 H 00 sous la présidence de Christian BONNET, Maire.

Etaient présents : M. BONNET, Maire, MM. GUERIT, RICHARD, ARNAUD Mme TAVERNEAU, adjoints, MM. MAINGOT, MOREAU, NOUZILLE, MANGIN, THOMAS, Mmes BLAIS, MALLET, RENAUD, VEILLON élus.

Absents – excusés : MM. BOURREAU, GRIT, PREVOST, RICHET, Mme LIEBOT.

Décisions modificatives :

Monsieur le Maire propose aux élus municipaux les modifications suivantes pour clôturer le lotissement « Le vieux pont » :

Dépenses – section de fonctionnement – :

- Compte 6522 = + 38 070 €
- -----
+ 38 070 €

Recettes – section de fonctionnement – :

- Compte 002 = + 38 069,67 €
- Compte 7015 = + 0,33 €
- -----
+ 38 070 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, accepte ces modifications budgétaires concernant le lotissement « Le vieux pont ».

Décisions modificatives :

Monsieur le Maire propose aux élus municipaux les modifications suivantes pour réajuster la section de fonctionnement et d'investissement du budget communal :

Section de fonctionnement – :

- Recettes :
- Compte 7323 : - 28 406 €
- Compte 7311 : + 28 406 €
- Compte 74833 : - 12 000 €
- Compte 74814 : + 12 000 €

Section d'investissement :

- Dépenses : compte 2 111 : + 10 000 €
- Recettes : compte 024 : + 10 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, accepte ces modifications budgétaires concernant le budget communal.

Décisions modificatives :

Monsieur le Maire propose aux élus municipaux les modifications suivantes pour réajuster la section de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du service d'eau et d'assainissement :

Section de fonctionnement – :

- Dépenses :
- Compte 672/042 : + 1360 €
- Recettes :
- Compte 704 : + 1360 €

Section d'investissement :

- Recettes :
- Compte 21561/104 : + 1360 €
- Compte 13111 : - 1360 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, accepte ces modifications budgétaires concernant le budget annexe du service d'eau et d'assainissement.

Subvention d'équilibre – lotissement « Le vieux pont » :

Monsieur le Maire indique aux élus municipaux que les travaux du lotissement « Le vieux pont » sont terminés et qu'au niveau comptable, il peut être clôturé. Un excédent apparaît pour un montant de 38 069,67 € qui sera imputé au compte 7551 du budget communal pour permettre d'équilibrer les écritures budgétaires et de clôturer le lotissement « Le vieux pont ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte les propositions ci-dessus.

Manifestations culturelles :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux qu'il est nécessaire de délibérer sur le prix des entrées, pour permettre l'encaissement des recettes lors du concert de Noël qui s'est déroulé le dimanche 11 décembre 2011. Le tarif proposé était de 8 € par personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, entérine le tarif à savoir 8 € par personne pour le concert de Noël.

Prix du terrain – lotissement le Pré Maçon – :

Monsieur le Maire présente aux élus municipaux le budget prévisionnel du lotissement le Pré Maçon pour permettre d'élaborer le prix de vente du m². Après discussion, il est proposé de fixer le prix de vente aux futurs acquéreurs à 46,50 € le m² HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le prix proposé à savoir 46,50 € le m² HT.
